

COVID-19 • Version en date du 12 janvier 2021

# MESURES GOUVERNEMENTALES

Quelle aide ? Pour qui ? Dans quelle situation ?

**alias**

entrepreneur·e

**Version 6**  
**mise à jour 12 janvier 2021**

# À PROPOS D'ALIAS

alias entrepreneur·e c'est la solution simple et accessible pour tous les entrepreneur·e·s qui désirent trouver rapidement réponses à leurs questions. Dans un format direct, authentique et droit au but, la bibliothèque de contenus d'alias offre des centaines de capsules de micro-formations, des podcasts, des articles, références et autres contenus qui viennent accompagner l'entrepreneur·e, au quotidien, dans le développement de ses affaires.

## COLLABORATION SPÉCIALE

Nous tenons à remercier Mmes **Geneviève Vigneault** et **Nancy Boyle**, avocates d'affaires, associées au bureau BCF pour leur collaboration et expertise.



Merci également à Richard Dubé, de Dubé & Tétrault et Pierre Garant, de RCGT.

## AVIS AU LECTEUR

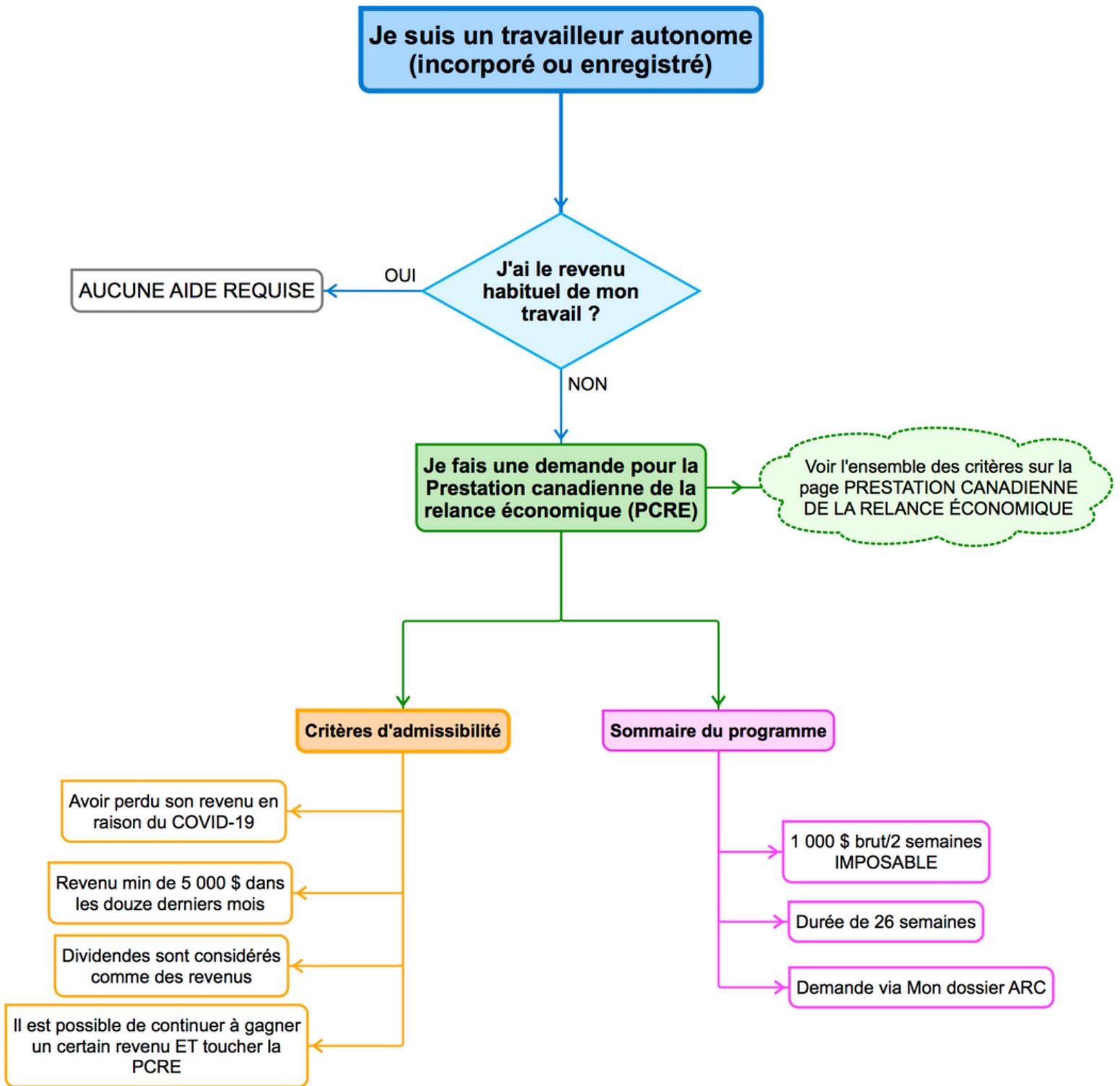


**Ceci est notre interprétation des mesures annoncées. Nous ne sommes pas des spécialistes des critères entourant l'emploi.**

**Nous vous invitons à consulter votre comptable, votre avocat en droit du travail, votre professionnel des ressources humaines.**

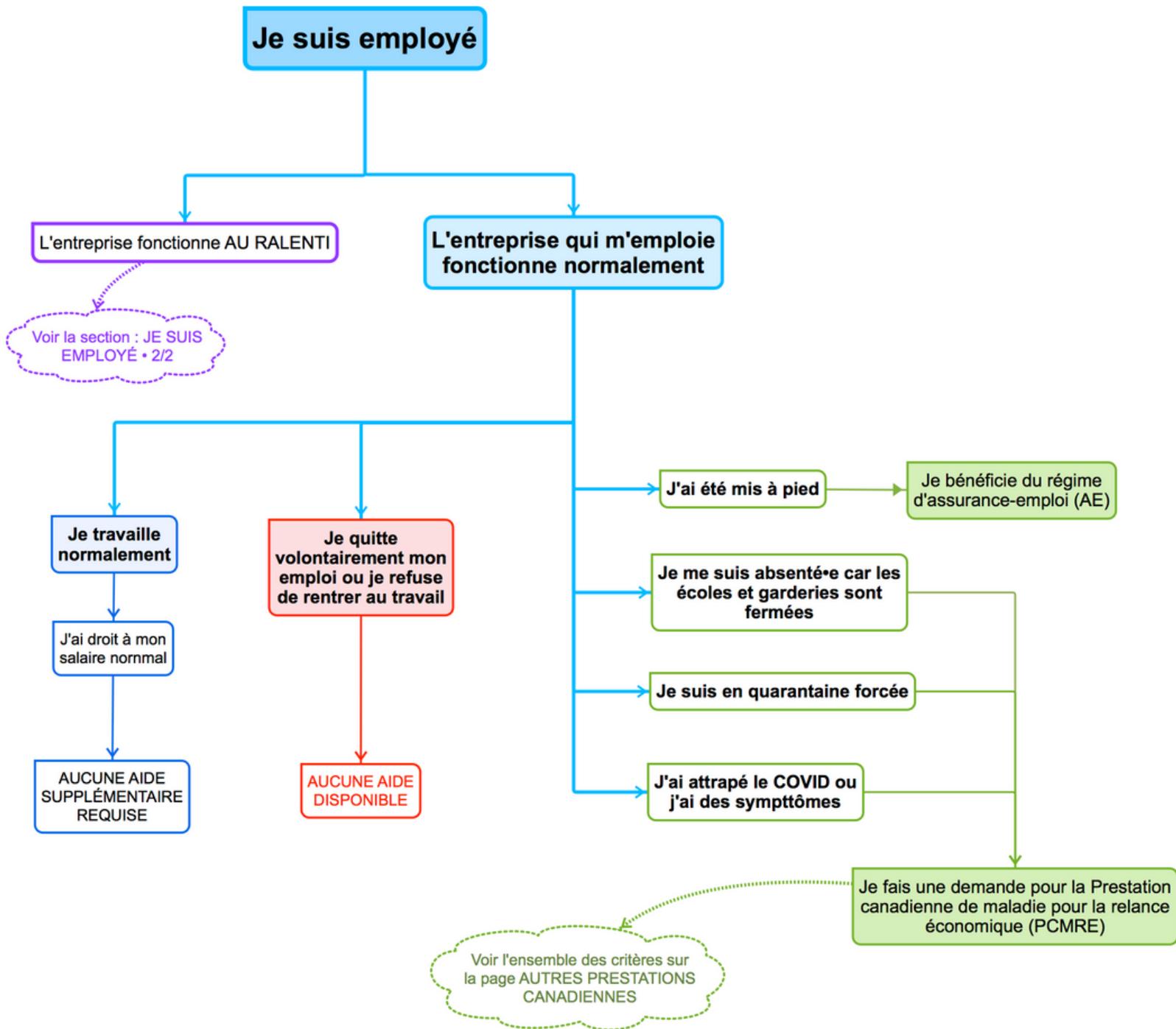
**alias entrepreneur ni ses collaborateurs n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou non des informations présentées. Veuillez vous référer aux sites Web des gouvernements pour plus de précisions.**

# JE SUIS TRAVAILLEUR AUTONOME



# JE SUIS EMPLOYÉ

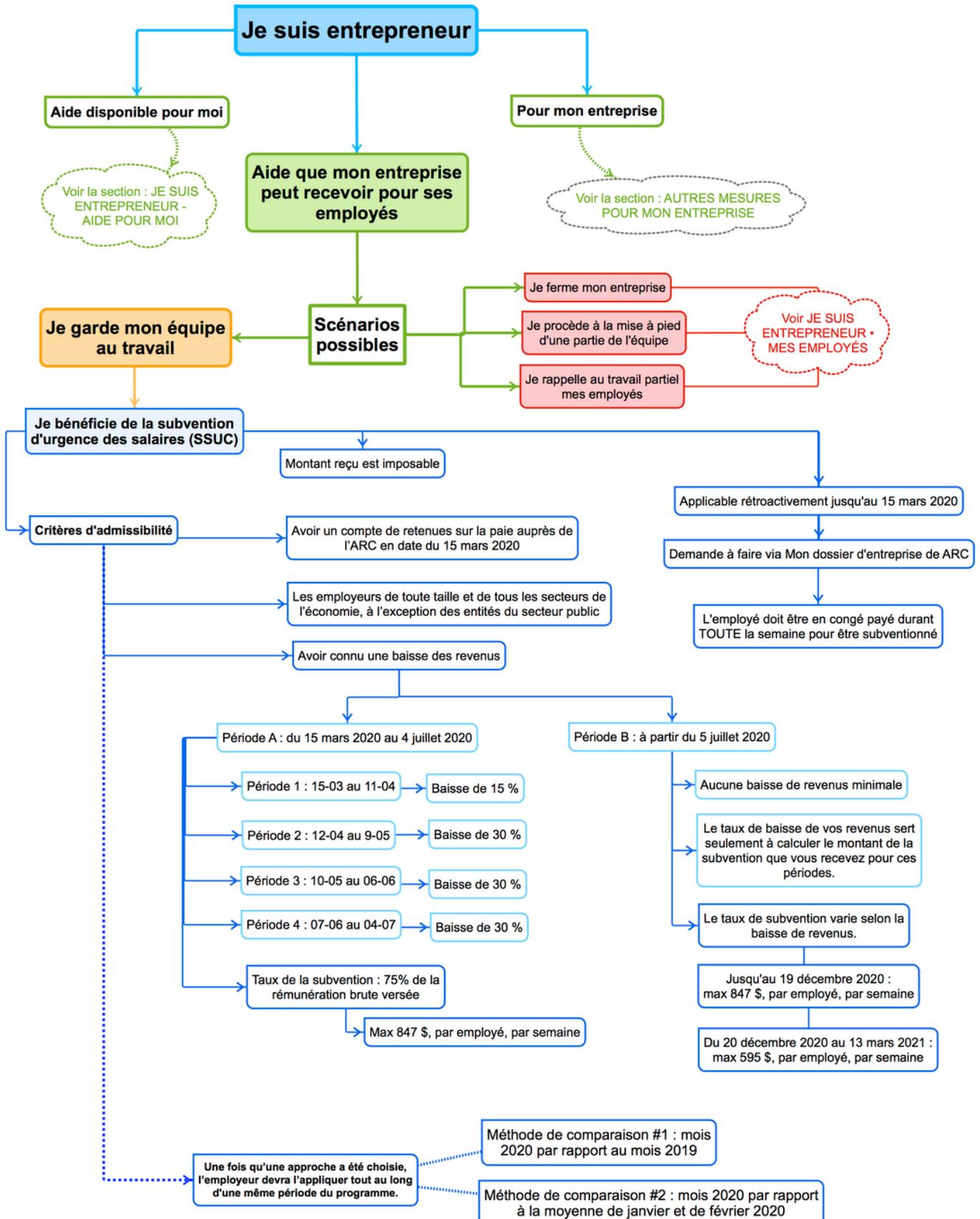
## section 1 de 2





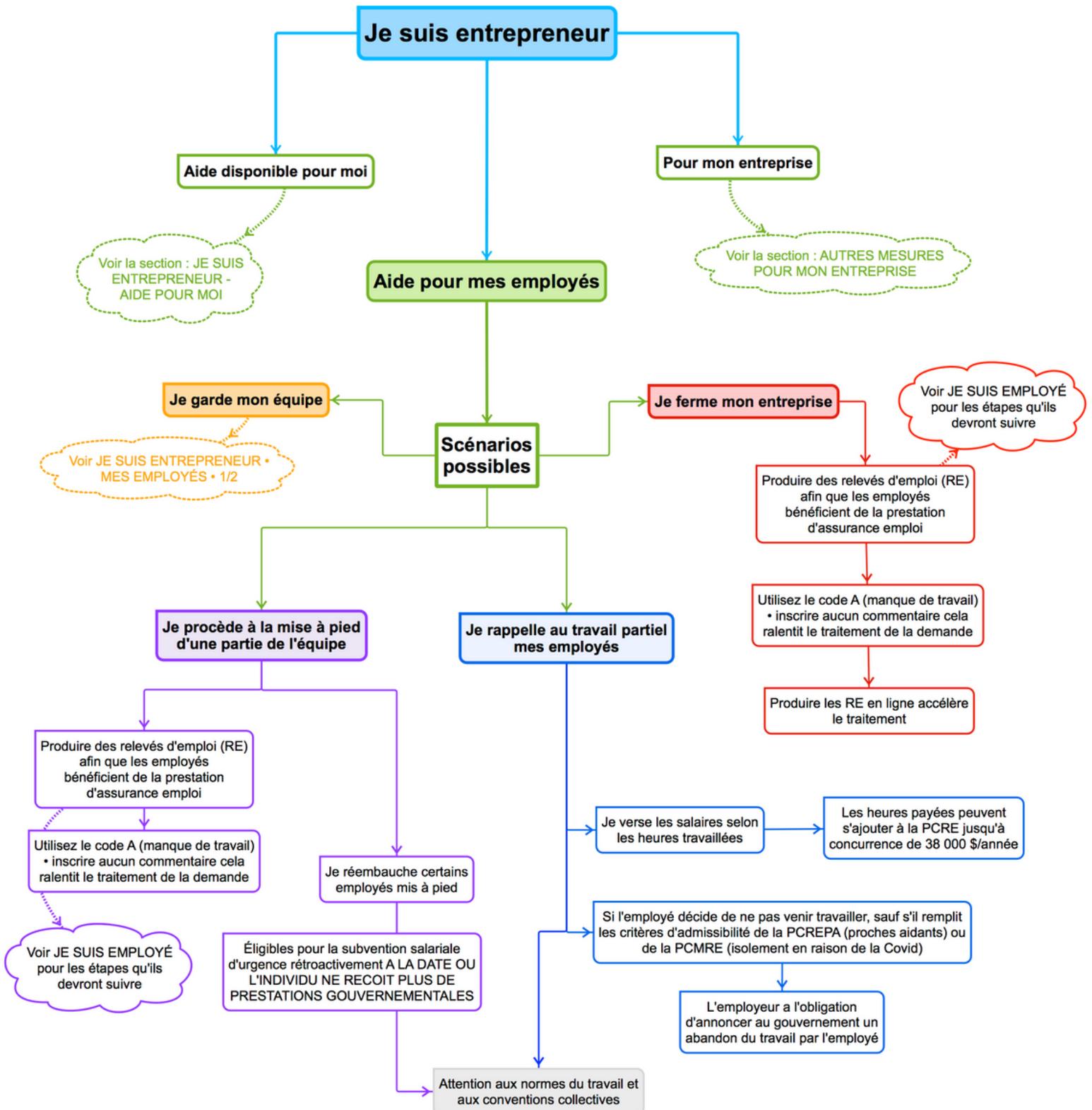
# JE SUIS ENTREPRENEUR

## POUR MES EMPLOYÉS • section 1 de 2

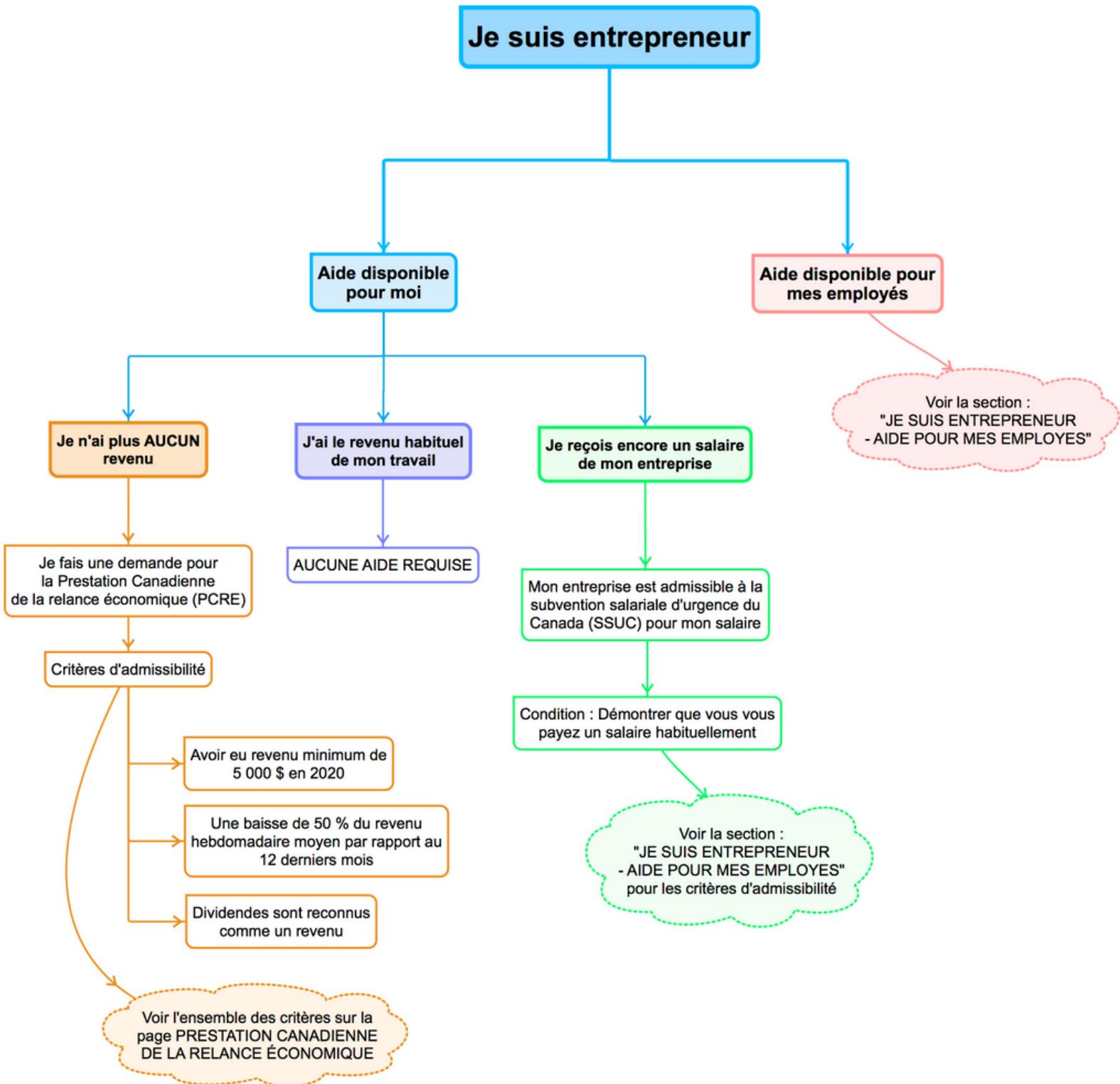


# JE SUIS ENTREPRENEUR

## POUR MES EMPLOYÉS • section 2 de 2

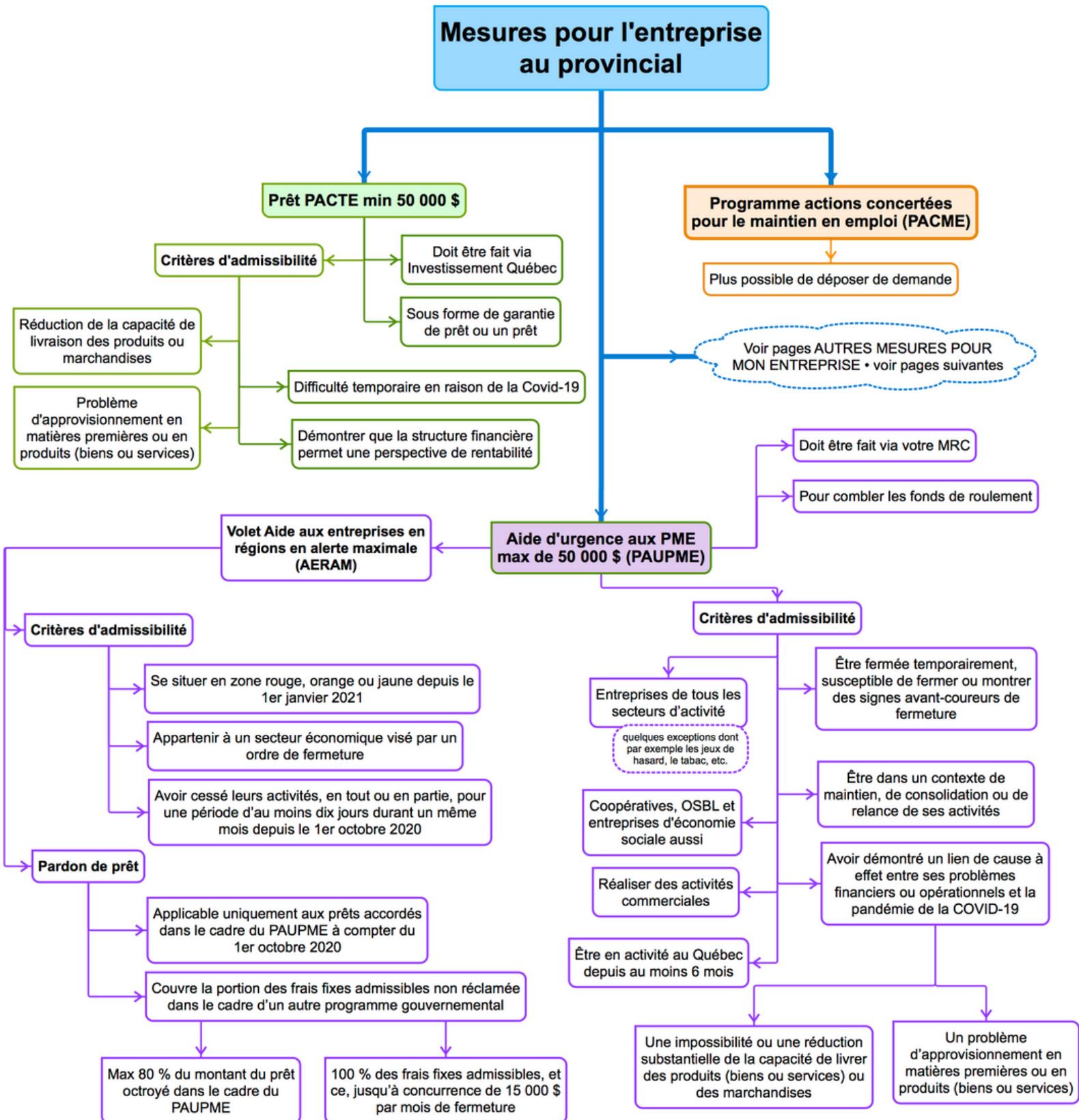


# JE SUIS ENTREPRENEUR POUR MOI



# MESURES POUR MON ENTREPRISE

## section 1 de 3



# MESURES POUR MON ENTREPRISE

## section 2 de 3

### Mesures pour l'entreprise au fédéral

#### Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

Prêt de 60 000 \$

Doit être fait via votre institution bancaire

Avoir un compte entreprise

#### Critères de remboursement

Si remboursé avant le 31 déc. 2022

Radiation de 33%

Max de 20 000 \$

Si remboursé après le 31 déc. 2022

5 % d'intérêt, payable mensuellement à partir du 1er janvier 2023

Étalement sur plusieurs années

#### Critères d'admissibilité

Avoir un numéro d'entreprise (NE) actif de l'ARC

entré en vigueur au plus tard le 1er mars 2020

Dépenses non reportables entre 40k et 1,5M\$  
Ex : les salaires, le loyer, les taxes foncières, les frais de services publics et les assurances

Avoir soumis une déclaration de revenus à l'ARC pour un exercice financier ayant pris fin en 2019

Masse salariale en 2019

Inférieure à 20k en 2019

Entre 20k et 1,5M\$ en 2019

Avoir produit un sommaire T4 pour 2019

T2 pour les OBNL

T3010 pour les organismes de bienfaisance

#### Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE)

#### Critères d'admissibilités

Pour les grandes entreprises à but lucratif, à l'exception de celles du secteur financier

Ne doivent pas participer à des procédures d'insolvabilité actives

Demander un financement de 60 millions de dollars ou plus

Mener des opérations importantes ou compter un effectif majeur au Canada

PME qui ne peuvent pas accéder à d'autres mesures de soutien

Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)

Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

Voir pages AUTRES MESURES POUR MON ENTREPRISE

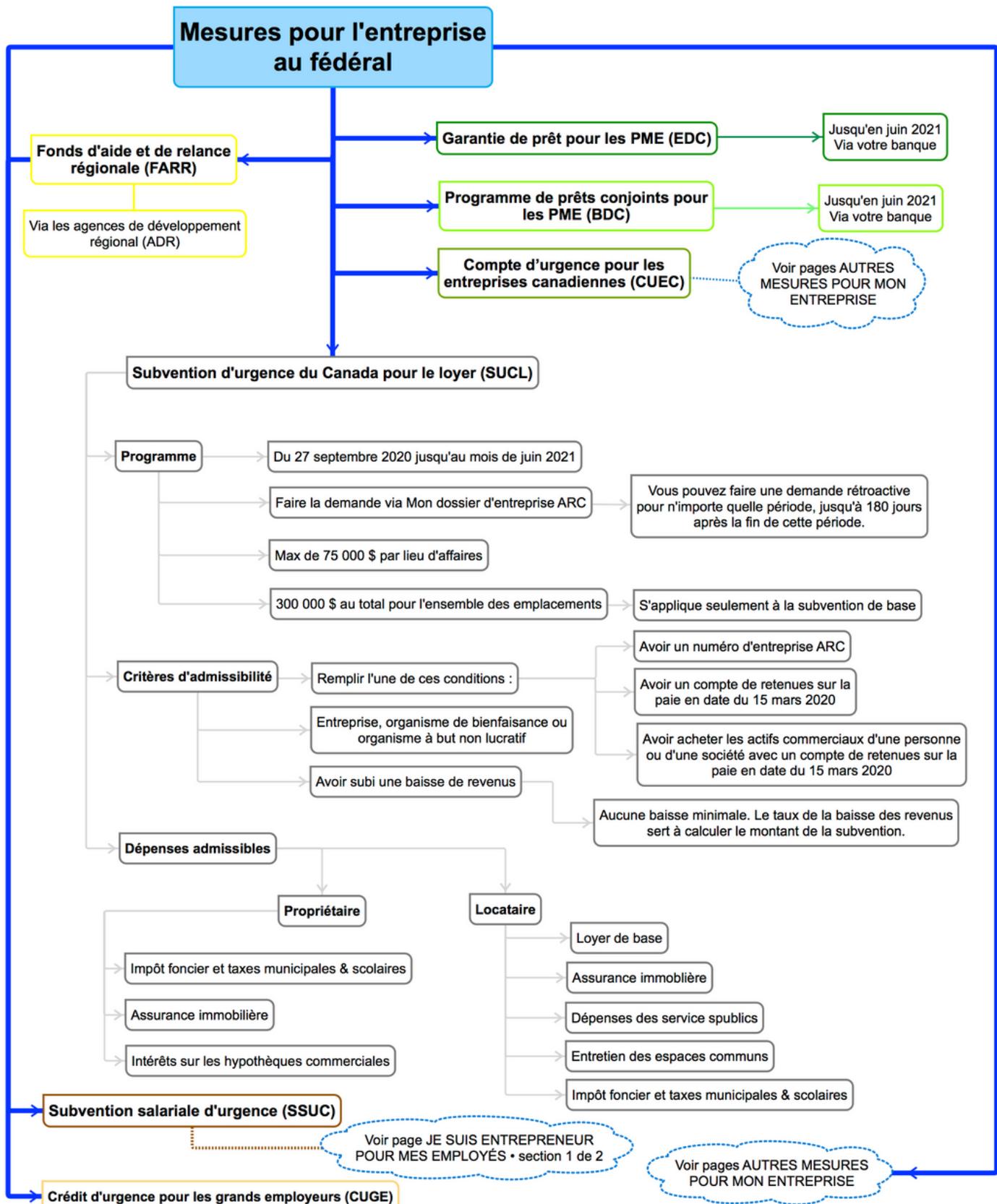
Voir page JE SUIS ENTREPRENEUR POUR MES EMPLOYÉS • section 1 de 2

Prolongation du financement pour les bénéficiaires actuels

#### Programme d'aide à l'innovation (PAI) du PARI CNRC

# MESURES POUR MON ENTREPRISE

## section 3 de 3



# PRESTATION CANADIENNE DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE (PCRE)

**Je fais une demande pour la Prestation Canadienne de la Relance Economique (PCRE)**

VOUS DEVEZ SATISFAIRE TOUS LES CRITÈRES

**Sommaire du programme**

1 000 \$ brut/2 semaines  
IMPOSABLE

Durée max de 13 périodes  
(26 semaines)

Entre le 27 septembre 2020 et  
le 25 septembre 2021

**Faire une demande**

**Critères d'admissibilité**

Vous êtes résident canadien

Vous êtes présent au Canada

Vous avez 15 ans et plus

Vous avez un numéro d'assurance sociale (NAS) valide

Vous n'étiez pas salarié ou travailleur indépendant pour des raisons liées à la COVID-19 pour la période.

Vous avez eu une baisse de 50 % de votre revenu hebdomadaire moyen par rapport à l'année précédente à cause de la COVID-19.

Vous recevez aucune autre prestation d'aide gouvernementale pour la période

Vous avez un revenu d'au moins 5 000 \$ dans les douze derniers mois

Dividendes sont considérés comme des revenus

Vous n'avez pas quitté votre emploi ou réduit vos heures de travail de façon volontaire le 27 septembre 2020 ou après, sauf pour des raisons valables.

Vous n'avez pas refusé un travail raisonnable pendant la période de 2 semaines visée par votre demande.

Vous étiez à la recherche d'un emploi pendant cette période, soit comme salarié, soit comme travailleur indépendant.

la PCRE a un plafond de revenus de 38 000 \$ pour l'année civile

Vous devrez rembourser 0,50 \$ pour chaque dollar de revenu net que vous avez gagné au-delà de 38 000 \$ sur votre déclaration revenus de l'année (2020 ou 2021). Vous n'aurez pas à rembourser plus que le montant de prestation que vous avez reçu cette année-là.

Cette limite ne tient pas compte des versements de PCRE.

Quand : le premier lundi suivant la fin de la période de 2 semaines.

Faire une demande pour chaque période de 2 semaines.

Demande via Mon dossier ARC

Indiquez vos informations pour le paiement

Mettez à jour vos informations de dépôt direct

Environ 3 à 5 jours ouvrables

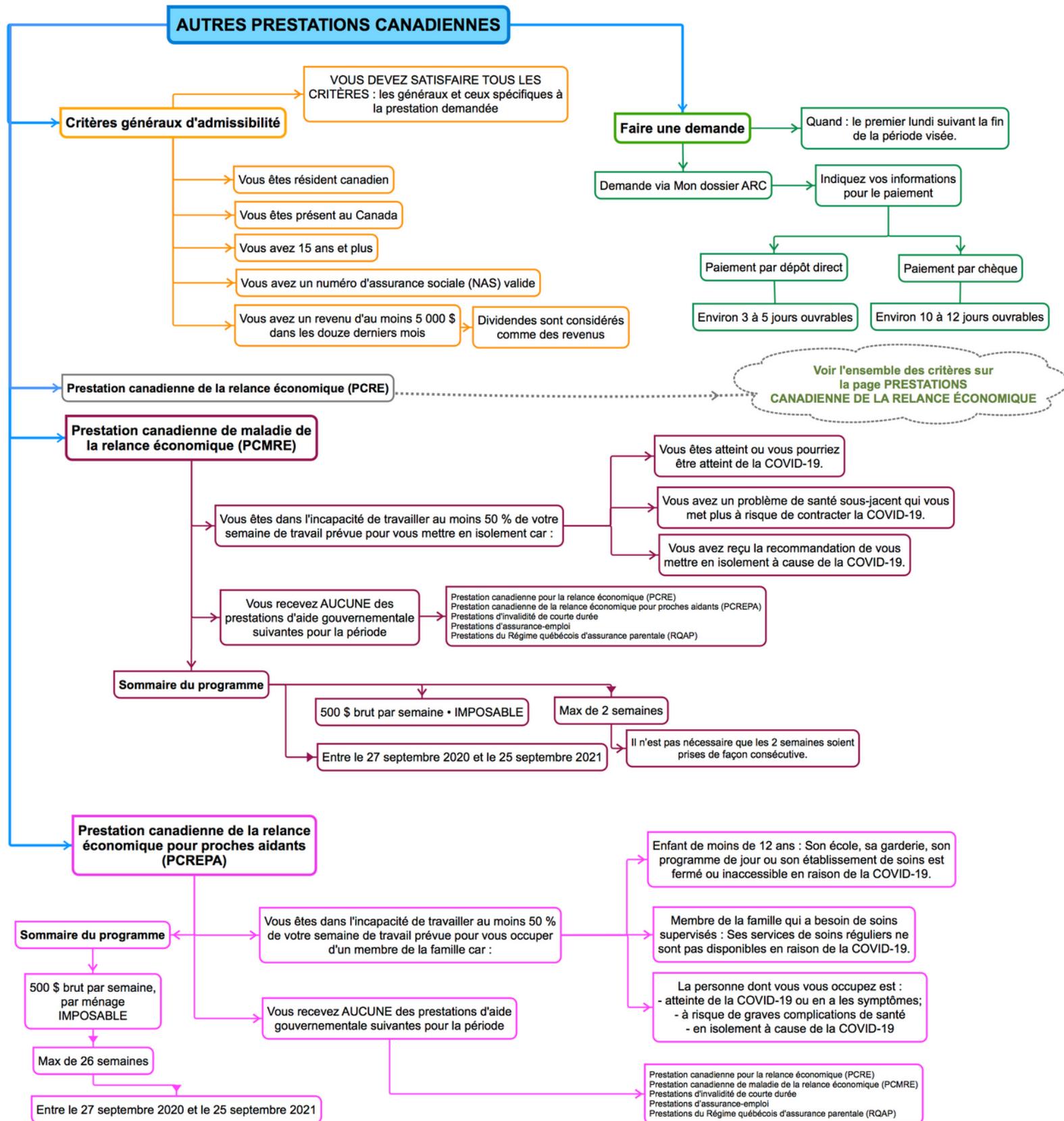
Si vous n'êtes pas inscrit au dépôt direct, vous recevrez un chèque

Environ 10 à 12 jours ouvrables

Continuez de chercher du travail

Pour avoir droit à la PCRE, vous DEVEZ être à la recherche d'un emploi.

# AUTRES PRESTATIONS CANADIENNES



# LIENS

## FÉDÉRAL

***Prestation canadienne de relance économique (PCRE) :***

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/prestation-relance-economique.html>

***Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) :***

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/prestation-maladie-relance-economique.html>

***Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA) :***

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/prestation-relance-economique-proches-aidants.html>

***Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) :***

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html>

***Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) :***

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-urgence-loyer.html>

***Soutien aux particuliers :***

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html>

***Assurance emploi :***

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae.html>

## PROVINCIAL

***Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) :***

<https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html>

***Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) :***

<https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/>

## Conseils, outils et réseautage pour entrepreneurs

Faire partie de la communauté d'alias entrepreneur procure un accès privilégié à la plus vaste librairie francophone de conseils, trucs et astuces pour entrepreneurs.

Rejoindre sans frais notre communauté

## EXPLOREZ LE SITE D'ALIAS ENTREPRENEUR·E POUR D'AUTRES CONTENUS

Depuis toujours, les entrepreneurs sont sollicités de toute part par les très nombreuses exigences liées inévitablement à la croissance de leurs entreprises. Souvent débordés, il devient de plus en plus difficile de prendre un moment pour s'arrêter, apprendre et se développer comme entrepreneur·e.

alias est une source d'accompagnement de grande valeur pour les entrepreneurs.